**Le SE-UNSA 60 vous informe :**

**Audience avec le DASEN du 22 juin 2023**

**Lors de ces rendez-vous qui nous permettent de porter des messages importants, nous pointons nombre de problématiques et obtenons quelques réponses, celles-ci ne sont pas officielles comme elles pouvaient l’être lorsque les CAPD existaient encore… Mais nous prenons tout ce qui nous permet de défendre nos collègues, d’alerter notre hiérarchie, portons nos revendications, même sur un temps contraint.**

**Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette audience, les réponses de l’administration.**

L’administration était représentée par : M SEBILLE, IA-Dasen, Me SCHUMAN, secrétaire générale ( SG) et M MAYENSON IENa 1er degré. Mmes CROISON Sophie et PUISSANT Nathalie représentaient le SE-UNSA 60.

**Mouvement 1D intra : du mieux mais...**

* **Les résultats de la phase informatisée ont été connus le 2 juin. Peut-on avoir quelques chiffres ?**

*SG : Il y a eu 1238 participants, 622 ont obtenu un poste (souvent le 1er vœu) et il restait 269 PE sans poste après la parution des résultats*.

Le SE-UNSA tenait à remercier les services pour le respect du calendrier et leur réactivité pendant la période de saisie des vœux.

**Nos premières demandes et observations :**

1. Il serait préférable d’avoir la liste des postes bien en amont de l’ouverture du serveur. Il manquait des postes ( TRS notamment) et il y avait quelques erreurs, cela aurait permis de les détecter plus tôt.

*IA-DASEN : nous n’étions pas prêts et au final, très peu d’erreurs par rapport au nombre total.*

*Pour les postes de TRS, nous ne savions pas dans un 1er temps s’il était opportun de les publier.*

1. La liste des pièces justificatives à fournir a disparu de la circulaire, renvoyant les collègues vers les LDG académiques. Le SE-UNSA demande le retour de ce tableau, les LDG étant particulièrement difficiles à appréhender par les collègues notamment ceux qui participent pour la 1ère fois.

*L’IA-DASEN donne son accord.*

1. Le fonctionnement de l’algorithme a été connu trop tardivement, générant chez les participants obligatoires beaucoup de questionnements.

*IA-DASEN : c’est vrai mais nous attendions nous aussi des précisions du ministère.*

1. Les collègues subissant une mesure de carte scolaire, ne devraient pas être dans l’obligation de formuler un vœu MOB, ils subissent une double peine.

*SG : ces règles sont imposées par le ministère*

1. Dans les écoles primaires, en cas de fermeture, la règle du collègue ayant l’ancienneté dans l’école la plus courte devrait être appliquée, sans préciser élémentaire ou maternelle.

IA-DASEN : *OUI on prend note, c’est cohérent.*

* **Déroulement de la phase d'ajustement**

On a bien pris connaissance des circulaires parues après les résultats mais la crainte des collègues est de revivre ce qui s’est passé fin août 2022. Trop de collègues ont reçu leur affectation le 31 août, trop compliqué personnellement comme professionnellement.

**Comment allez-vous procéder pour que cela se passe mieux ? Y aura-t-il des affectations avant la fermeture des services mi-juillet ?**

*IA-DASEN : Nous avons 15 jours d’avance alors nous espérons pouvoir nommer un maximum de personnes d’ici à la mi-juillet.*

* **Affectation des TRS** : Le SE-UNSA remercie le DASEN d’avoir entendu les arguments avancés sans succès depuis plusieurs années concernant la nécessité d’un retour à des affectations sur les couplages en circonscription.

**Les TRS auront-ils connaissance de leur couplage avant le 7 juillet ?**

*IA-DASEN : La liste des TRS a été donnée aux circonscriptions. Les IEN font les couplages et je leur ai demandé de prendre contact avec chaque TRS (méthode de leur choix :appel, réunion, ou mail) pour avis. C’est en cours. Ils remonteront aux services ensuite et on validera. On espère que cela pourra être fait pour le 7 juillet.*

**Direction et fonctionnement de l'école**

* **Liste d’aptitude :** la note de service du 13 octobre 2022 a fortement impacté les collègues souhaitant s’inscrire sur la LA cette année. La formation sur le temps personnel, pas de formation pour certains, beaucoup de questionnements sur la procédure au moment du mouvement. Le SE-UNSA vous demande de rétablir l’intégralité de la formation obligatoire sur le temps de service pour l’année 2023/2024. A défaut, les collègues seront en droit de demander une compensation financière pour heures supplémentaires.

*IEN-a : Cette année 7 journées se sont déroulées sur le temps de classe et 5 mercredis, on essaiera de faire mieux l’année prochaine.*

*On proposera également des temps de formation sur les vacances ( volontariat et rémunération) mais sera proposé aussi sur temps élèves.*

* **Le groupe départemental direction ne s’est pas réuni cette année, pourquoi ?**

*IA-DASEN : je n’ai pas eu le temps de me saisir du dossier depuis mon arrivée.*

*On est en train de recruter 2 directeurs référents départementaux, un pour les situations individuelles, un pour les relations institutionnelles et pour le suivi et le pilotage du groupe Blanchet.*

*A la rentrée, on demandera aux OS des représentants et chaque IEN remontera le nom d’un directeur de sa circonscription.*

*Une première réunion sera proposée pour fixer le cadre de travail.*

A la demande du SE-UNSA : *oui ils seront joignables directement par les directeurs ( mettre néanmoins l’IEN dans la boucle).*

**Nos demandes : pour déboucher sur des avancées, ce groupe doit être réuni régulièrement, au moins** 1 fois par période ou à minima 3 fois dans l’année sur la journée. Il est primordial d’avancer sur la formation, la simplification, de pouvoir répondre à des demandes liées au calendrier, à l’actualité…etc

Un relevé des travaux devra être établi et transmis à toutes les écoles.

*IA-DASEN : Oui tout à fait. Un fonctionnement de ce type était en place dans l’Aisne.*

* **La** **possibilité d’avoir recours au vote électronique pour les élections des représentants de parents d’élèves au conseil d’école a été actée par la loi Rilhac. Où en est-on?**

*SG : Nous préparons la circulaire pour les élections d’octobre 2023. Pour le moment le ministère n’a pas avancé sur ce point***.**

**- L’élaboration et la validation des PPMS**

Le SE-UNSA souhaite rappeler que l’élaboration et la validation des PPMS doivent désormais relever de l’autorité académique, la collectivité, et les personnels compétents en matière de sûreté.

**Une consigne syndicale sera posée à la rentrée : « PPMS : Ne pas aller au-delà de la mise à jour et de la mise en œuvre. »**

*IA-DASEN : Les assistants de prévention* (AP-CPC en circonscription*) et la conseillère départementale de prévention seront mobilisés auprès des directeurs pour l’élaboration de nouveaux PPMS suite à des modifications des structures scolaires ( fusion, construction, transfert de classe…).*

- **avancement accéléré et évaluation**

À partir du 1er septembre 2023, chaque année d’exercice permettra de raccourcir de 3 mois la durée dans l’échelon actuel pour accéder au suivant. Cela s’appliquera à tous les directeurs et toutes les directrices d’école, quel que soit le nombre de classes, y compris les classes uniques. C’était un mandat du SE-UNSA.

Pour le SE-Unsa, s’il n’est pas possible de revenir sur l’évaluation de la fonction de directeur prévue par la Loi Rilhac, cela doit alors se traduire par un dispositif au service des directeurs et directrices. Elle sera différenciée du rendez-vous de carrière et déconnectée de l’avancement. Un référentiel en précisera le cadre. Le SE-Unsa a demandé qu’il s’agisse d’un temps d’accompagnement au service des directeurs et directrices. Elle doit être tournée vers l’expression de leurs besoins et de leurs attentes, et permettre de discuter d’éventuels projets d’évolution professionnelle. Un cadre national devra également être discuté avec les organisations syndicales pour que l’évaluation ne soit ni stressante ni infantilisante. La première évaluation aura lieu au bout de 3 ans d’exercice de la fonction de directeur, puis tous les 5 ans.

*IA-DASEN : Tout à fait d’accord, encore faut-il que l’évalué ne se mette pas lui-même dans une attitude infantilisante.*

* **Décharges des écoles 1 à 3 classes**, **le SE-UNSA renouvelle sa demande un calendrier annuel.**

*IA-DASEN : Oui, les IEN sont en train de travailler à ce calendrier. Ils devront mobiliser les TRP.*

*Il y a une hiérarchie dans les remplacements à assurer et la couverture des décharges est prioritaire.*

* **Évaluation des écoles**

Bien que n’ayant eu que quelques retours des écoles concernées cette année, ils vont tous dans le même sens :

les équipes d'évaluateurs ont été bienveillantes mais il doit absolument être prévu un temps libéré suffisant, on ne peut renvoyer aux 108h qui nous le savons sont largement utilisées et dépassées par les enseignants du 1er degré.

**Le SE-UNSA 60 demande que les 18h d’animations pédagogiques y soient consacrées l’année de l’évaluation.** Ces évaluations doivent déboucher sur des actions concrètes avec des moyens humains, matériels et de formation en fonction des besoins identifiés. Elles doivent permettre l’élaboration du projet d’école et d’établissement et non pas s’y ajouter, ne doivent pas entrainer de mise en concurrence des écoles, établissements et des personnels.

*Monsieur l’IA-DASEN hoche la tête mais ne se prononce pas !*

**En l’absence de réponse à la rentrée, le SE-UNSA déposera la consigne syndicale suivante :**

**Evaluations : pas pour rien, pas n’importe comment !**

Ce temps de travail doit être pris sur les 18h de formation. A défaut, du temps suffisant doit être dégagé (journées banalisées par exemple).Si aucune possibilité, ces heures doivent être rémunérées en heures supplémentaires.

**Avancement Hors classe et classe exceptionnelle**

**Quel calendrier ?** *SG : 29 juin pour la hors classe, 10 juillet pour la classe exceptionnelle.*

Le SE-Unsa a explicitement demandé au ministère que soit réglée la question des « oubliés » du protocole de 2015 lors de la mise en place du PPCR. En effet, faute de rendez-vous de carrière, ces collègues se sont vu attribuer, de façon arbitraire, un avis pérenne particulièrement pénalisant pour leur déroulement de carrière.

Par ailleurs, le SE-Unsa demande que les professeurs des écoles, anciens instituteurs, pour lesquels les DSDEN ont toujours refusé de reconnaître leur ancienneté dans leur précédent corps, soient aussi promus à la hors-classe s’ils n’y sont pas encore.

*SG : nous allons regarder s’il y a encore des PE concernés.*

Mais ne donne pas explicitement son accord !

**Recours Temps Partiel/Congé de Formation**

**La CAPD du 23 mai n'a pas eu lieu, pas de date de report à ce jour. Pourquoi ?**

*SG : pour le moment pas de recours, s’il y en a, une CAPD sera réunie la semaine précédant la rentrée.*

**Ajustements Carte scolaire :**

**Le SE-UNSA alerte le DASEN sur plusieurs situations en prévision du CSASD du 28 juin:**

- Ecole maternelle de Chaumont en Vexin ( demande ouverture)

- Ecole maternelle Longueil Ste Marie ( demande ouverture)

- Ecole JB Clément à St Leu d'Esserent ( fermeture actée, hausse effectifs)

- Ecole élémentaire Duruy de Beauvais ( demande d’ouverture)

**Le SE-UNSA intervient également sur des modifications de structures tardives.**

Agir dans la précipitation n’est jamais bon. Il faut prendre le temps de respecter les procédures c’est-à-dire de consulter les équipes et de recueillir les délibérations des conseils municipaux avant d’acter en instance les modifications.

Nous citons comme exemples, les écoles Marcel Philippe à Creil mais aussi le RPI Monneville Lavilletertre.

*IA-DASEN : je donnerai des consignes pour l’année prochaine : toute modification, (fusion, transfert, fermeture d’école …) devra être validée en janvier/février. Il faudra attendre l’année scolaire suivante si la demande arrive plus tard. Cela pose trop de problème pour la gestion des personnels.*

Le SE-UNSA est tout à fait d’accord !

**Remplaçants :**

**Quelles suites données au GT académique du 16 mai et au moment d'information départemental du 30 mars?**

Dans l'Oise, les problèmes de timing et de com persistent. On souhaite pouvoir être consultés avant tout changement. Andjaro ? cette année, l’année prochaine ?

*DASEN : Nous n’avons pas de demande du ministère pour le moment pour la mise en place d’Andjaro. Est bien conscient que la temporalité et la communication sont importants.*

**AESH/PIAL**

Le 23 mai dernier, en CSA-SA, a été annoncé la création d'un nouveau service académique, le "SAEI", avec pour objectif la gestion de 800 AESH en décembre 2023 avant de se voir confier la gestion de la totalité de ces personnels à l'horizon 2025.

* + Quels AESH seront concernés en 2023 ?
  + La création d'une brigade de remplacement est-elle programmée ?
  + Va-t-on réellement vers une transformation des PIAL en PAS ? Si oui, selon quel calendrier?

*DASEN : En ce qui concerne le PAS ou le métier d’ARE cela reste une annonce, il n’y a pas de temporalité, on parle de 2024/2025 mais il n’y a pas de texte*.

* + Les coordonnateurs PIAL seront-ils maintenus dans leurs fonctions à la rentrée 2023 ?
  + Maintien ou non des missions d'aesh référent-e ( si oui, quels critères pour le recrutement, quelles missions, quel périmètre ?)

*DASEN :On a des infos mais ce n’est pas à moi de les donner, c’est à la secrétaire générale du rectorat de le faire.*

*Les AESH hors titre 2 gérés par le lycée mutualisateur vont revenir en gestion DSDEN. On travaille à la répartition des missions rectorat-dsden. En septembre, cela devrait être prêt. Basculement gestion des paies en octobre.*

**Situations individuelles : demandes restées sans réponse**

Les audiences bilatérales sont aussi l’occasion d’évoquer des situations individuelles et de faire avancer des demandes en attente de réponse.

*SG : Les réponses à ces 2 demandes doivent venir de la DAF académique, je les relance.*